

# DE CRUE ET D'EAU

## LA LETTRE DE L'ENTENTE OISE-AISNE

Établissement Public Territorial de Bassin, acteur du grand cycle de l'eau,  
mobilisé pour la réduction du risque d'inondations et la préservation de l'environnement

ÉDITO



**V**ous le savez, j'attache une grande importance à communiquer régulièrement et en toute transparence sur nos actions. Et cette lettre semestrielle a pour objectif de vous tenir informés de nos réalisations et travaux en cours et à venir.

Certains pourront penser que les projets mettent du temps à émerger. Cependant, comme souvent, nous ne sommes pas seuls à la manœuvre et nos partenaires tout comme les autres acteurs concernés doivent être mis en coordination.

Parmi les grands projets, la **construction des ouvrages de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt (60)** commencée en 2023 **sera achevée d'ici la fin d'année**. Les **études de faisabilité d'aménagements de lutte contre les inondations à Hirson (02) et en amont ont commencé**.

Le **PAPI d'intention de la vallée de l'Oise** initié en 2007 est terminé. Il est maintenant temps d'**entamer le programme complet**. Les **fiches actions** des différentes collectivités nous ont été transmises et la mise en œuvre de certaines d'entre elles est en cours. Je remercie d'ailleurs tous ceux qui sont mobilisés sur le sujet car c'est en mettant en commun notre expérience et nos compétences que nous gagnerons en efficacité.

La réduction de la vulnérabilité, en complément des aménagements de lutte contre les inondations, est un sujet sur lequel les services de l'Entente travaillent en complémentarité. L'**expérimentation RESISCORE**, lancée en partenariat avec l'association RESILIANCES permet aux **entreprises** de notre territoire de bénéficier d'un **audit d'évaluation de leur préparation au risque** d'inondations et de conseils pour s'améliorer.

Je me réjouis de voir que notre initiative est reconnue nationalement et a même été **lauréate du Trophée IRIS** à Arras.

Pour **aider à la gestion de crise** et anticiper les mesures à prendre, l'Entente a commencé à déployer auprès des communes, des SDIS et des voiries départementales, la plateforme d'anticipation des crues **Castor Futé**. Cet outil croise les enjeux (habitat, entreprises, routes et réseaux) et une modélisation de crues à 24, 48 et 72 heures, sur les rivières Oise, Aisne et Serre, ce qui permet d'identifier les lieux potentiellement inondés. Cette plateforme est un **complément à l'outil Vigicrues** et a pour objectif d'aider les gestionnaires de crise.

La **Gestion des milieux aquatiques**, compétence que nous exerçons sur une seule intercommunalité à l'heure actuelle, est également contributaire à la lutte contre les inondations notamment par le biais de l'entretien qui participe au bon écoulement des cours d'eau.

On ne le dira jamais assez mais la **GEMAPI tout comme la lutte contre le ruissellement** (coulées de boue) **sont des thématiques qui sont complémentaires**. Le proverbe n'est jamais aussi bien choisi : « ce sont les petits cours d'eau qui font les grandes rivières » tout comme ce sont les petites actions locales qui apportent des solutions efficaces.

Les pages « territoires » de cette lettre entrent davantage dans le détail des **actions locales** et vous verrez que ce sont les aménagements déployés sur tout le bassin qui apportent leur pierre à l'édifice pour plus d'efficacité à grande échelle.

Bonne lecture à tous.

**Gérard SEIMBILLE**

Président de l'Entente Oise-Aisne



Retour sur les crues hivernales  
2024-2025

P 2



Présentation de la plateforme  
Castor Futé aux gestionnaires de crise

P 3



Travaux d'élargissement  
du ru de Fayau à Aizelles (02)

P 24

## Bassin versant

### Retour sur les crues hivernales 2024-2025

La montée des niveaux d'eau sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne a débuté très tôt, en octobre, avec la tempête Kirk, suivi d'un épisode pluvieux important début janvier.

Le début de la période propice aux crues a été marqué par le passage de la tempête, dite « post-tropicale » Kirk, qui a balayé la France du 9 au 13 octobre 2024. Elle a généré de forts cumuls de pluies entraînant des inondations importantes en France. Les précipitations ont atteint entre 40 et 60 mm entre 24 et 48 heures selon les secteurs du bassin de l'Oise. Des précipitations assez exceptionnelles pour la saison.

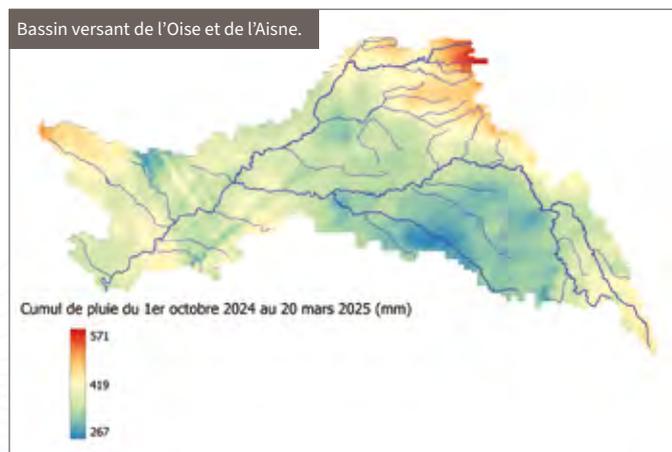
L'impact sur les rivières Oise et Aisne a été assez limité, pour autant certains territoires ont subi des **inondations localisées** (la Rive à Chauny, la Nonette à Senlis,...). Des débordements, des routes coupées ont été constatés notamment sur l'Oise amont et le bassin de la Serre. Puis en janvier et début février 2025, les fortes précipitations ont entraîné une montée des niveaux d'eau, notamment sur l'**Aisne amont** (crue annuelle), les **secteurs de l'Oise moyenne** (crue quinquennale), et le **bassin de la Serre**.

Certains ouvrages ont été sollicités tels que le **bassin Les Prés de Mesne** situé à Viry-Nouveau (02). Cet ouvrage, conçu par le SIVOM de Chauny Tergnier, géré par l'Entente Oise-Aisne, permet l'écrêtement des crues de la Rive.

Les **barrages de Proisy et de Montigny-sous-Marle** (02) n'ont pas régulé car les niveaux d'eau n'ont pas atteint les seuils de déclenchement fixés par les règlements d'eau. Néanmoins, **les équipes de l'Entente étaient mobilisées pour suivre l'évolution des niveaux d'eau et surveiller les ouvrages hydrauliques**.



L'Oise en crue le 13 janvier à Condren (02).



**RETROUVEZ LES POINTS DE SITUATION** publiés par l'Entente sur le site Internet et les réseaux sociaux. Ces informations ont également été envoyées directement aux membres de l'Entente.

STATION VIGICRUES ET ENTENTE OISE-AISNE	HIVER 2023/2024	HIVER 2024/2025	
		Crue 10/2024	Crue 01/2025
<b>TON</b>			
ORIGNY-EN-THIÉRACHE	2,80	<b>2,93</b>	2,85
<b>OISE</b>			
HIRSON	2,38	<b>2,91</b>	2,51
PROISY (la cote de régulation est de 107.80 m NGF)	107,59	107,59	<b>107,61</b>
GUISE	<b>4,68</b>	4,54	4,63
ORIGNY-SAINTE-BENOITE	<b>3,06</b>	2,66	3,05
CONDREN	<b>2,78</b>	2,33	2,68
SEMPIGNY	<b>4,42</b>	3,13	4,24
VENETTE	<b>5,19</b>	3,43	4,47
CREIL	<b>1,64</b>	0,96	0,91
L'ISLE ADAM	<b>4,79</b>	3,39	3,93
PONTOISE	<b>3,08</b>	1,05	1,95
<b>SERRE</b>			
MONTCORNET	2,67	<b>2,89</b>	2,59
MARLE (Pont de la Madeleine - cote de régulation 77,60 m NGF)	<b>77,17</b>	76,67	77,02
<b>AISNE</b>			
MOURON	<b>3,56</b>	3,38	3,32
VOUZIERIS	<b>4,06</b>	3,84	3,81
GIVRY	<b>4,83</b>	4,49	4,49
BIERMES & RETHEL	<b>2,34</b>	1,38	1,68
ASFELD	<b>2,24</b>	2,04	2,27
BERRY AU BAC	<b>4,05</b>	3,51	3,86
SOISSONS STATION US	<b>4,14</b>	2,70	3,12

# Actualités



## Outil de l'Entente Oise-Aisne Lancement de *Castor Futé*, la plateforme d'aide à l'anticipation de la crise



Présentation de la plateforme Castor Futé le 4 mars à l'hôtel des formations de Chauny (02).

L'Entente a débuté les formations d'utilisation de son nouvel **outil d'aide à l'anticipation de la crise destiné aux acteurs en charge de la gestion de crise (élus, services de l'État, SDIS, Départements, opérateurs de réseaux...)**.

À ce jour, **près de 135 personnes** ont été formées et ont obtenu leurs codes d'accès sécurisés lors des **14 sessions de formations** organisées par l'Entente. Il a été rappelé, lors de ces rendez-vous, que les codes d'accès sont confidentiels. Le bénéficiaire s'engage à ne pas les divulguer et ne pas communiquer les cartes et les bulletins issus de la plateforme sur ses supports de communication (papier et web).

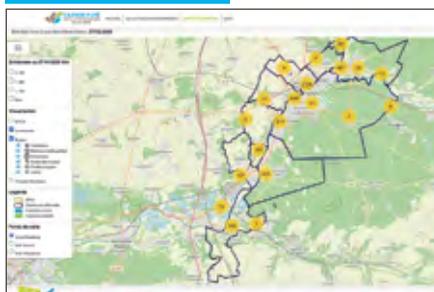
150 maires sont concernés sur le bassin par cet outil d'aide à l'anticipation de la crise.

La plateforme web, développée par Deltacad, propose deux types d'outils : une **cartographie interactive** et des **bulletins d'anticipation** en téléchargement.

Les **cartes d'inondation proposées, sur l'Oise, l'Aisne et la Serre**, sont issues du modèle hydraulique de propagation des crues développé par Hydratec, et mis à jour par l'Entente, et des prévisions de pluies fournies par Météo France. Ces cartographies sont croisées avec les enjeux de type bâtiments (maisons, entreprises ...) et infrastructures (routes, postes électriques) situés dans les zones inondées. La base

d'enjeux est alimentée par l'Entente. La chaîne de production des cartes a été automatisée pour permettre une actualisation des données deux fois par jour.

### Carte interactive



### Bulletin d'anticipation par commune

Nombre d'enjeux impactés sur l'horizon				
Catégorie d'enjeux	Maximum (moyenne)	11/12/2019 (moyenne)	11/12/2016 (moyenne)	11/12/2010 (moyenne)
Établissements	88 (142)	43 (115)	40 (142)	60 (142)
ÉPR	2 (142)	1	2	2
Industries	88 (142)	33 (112)	36 (142)	34 (142)
Postes électriques	18 (142)	13 (115)	13 (115)	10 (115)
Routes	14 (142)	13	16	11 (115)

Nombre de logements impactés par rue				
Nombre de logements par rue	Maximum (moyenne)	11/12/2019 (moyenne)	11/12/2016 (moyenne)	11/12/2010 (moyenne)
Plusieurs sans seuils	88 (142)	60	68 (142)	60
Tronçon d'habitat	13	13	11 (115)	11
Chemin de village	1	1	1	1

**PLATEFORME DÉDIÉE  
AUX GESTIONNAIRES DE CRISE  
[www.castor-fute.fr](http://www.castor-fute.fr)**

## [MÉMOIRE DU RISQUE]

### Crue de 1995, 30 ans déjà !



Vue aérienne de Compiègne (60) en 1995  
© C Schryve

Un peu plus d'un an après la crue historique de 1993, le bassin versant de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents a de nouveau été touché par une crue historique de janvier à février 1995. De fortes précipitations ont fait monter le niveau d'eau de l'Oise et de l'Aisne. À l'amont du bassin, les cotes ont approché celle de 1993 (3,27 m à Hirson - 02), à l'aval en particulier à Compiègne (60), les cotes de 1993 ont été dépassées à la station limnimétrique de Venette (6,5 m le 3 février 1995 et 6,41 m en décembre 1993). Le Val d'Oise a aussi été particulièrement touché en raison de la concomitance des crues de l'Oise et de la Seine (4,05 m atteint à Pontoise (95) le 5 février 1995).



Vue aérienne de Rethondes (60) en 1995  
© C Schryve

Cette crue est aussi caractéristique par sa durée. Le niveau d'eau élevé maximal s'est maintenu durant une dizaine de jours. Les dégâts étaient très importants. 200 entreprises ont été touchées et les dommages sont estimés à l'époque à près de 40 millions d'euros pour les activités économiques. Environ 3 000 personnes ont été évacuées et de nombreux dommages aux habitations ont été enregistrés.

## [RENCONTRES / PARTAGES D'EXPÉRIENCE]

L'Entente échange avec d'autres structures publiques dans l'intérêt général afin de créer des synergies et de coordonner les actions sur la prévention des inondations.

### Réunions inondations en Préfectures de l'Aisne et du Val d'Oise



Intervention de Jean-Michel Cornet, directeur des services de l'Entente à la préfecture de l'Aisne le 28 février.

À l'invitation de la Préfète de l'Aisne qui avait convié, le 28 février, l'ensemble des acteurs intervenant pour limiter les inondations dans l'Aisne, l'Entente Oise-Aisne avait répondu présent ainsi que la Chambre d'agriculture, les services de l'État, le SDIS, l'Union des syndicats, le service de prévision des crues du bassin du Nord...

De plus, l'Entente a participé à la réunion organisée par le Préfet du Val d'Oise le 11 avril où les syndicats ayant une compétence Prévention des inondations ont été invités à présenter leurs actions.

Ces réunions ont été l'occasion d'échanger pour que des actions soient menées pour gagner en efficacité.

### Dispositif AMI ESTHER

L'Entente Oise-Aisne participe au dispositif AMI ESTHER développé par la **Région Hauts-de-France** aux côtés des collectivités. Ce nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Engageons des Solutions pour nos Territoires de Hauts-de-France Et leur Résilience" (ESTHER) vise à accompagner les collectivités dans la recherche de financements pour les projets d'adaptation au changement climatique.



Participation de l'Entente à la rencontre de présentation du dispositif AMI ESTHER le 20 novembre à la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise (02).

L'Entente Oise-Aisne a été associée aux ateliers de deux sites pilotes pour participer au diagnostic de territoire et réfléchir aux projets potentiels concernant le risque d'inondation :

- > le 19 novembre à la Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère.
- > le 20 novembre à la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise.

### [EN BREF]

Le 15 novembre, Loïc Leroy, directeur de l'Environnement de l'Entente, a participé à la **conférence « Zones humides : sources de vie »** organisée par la Fédération des chasseurs de l'Oise qui s'est tenue à la Maison de la Chasse et de la Nature à Agnetz (60). Il a expliqué, entre autres, l'intérêt de reconquérir les zones humides pour limiter le risque d'inondation.

Le 4 février, une **présentation du dispositif Inond'action** a été faite lors de la journée d'échange des animateurs PAPI organisée par le **CEPRI** (Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation).

Le 20 mars, l'Entente s'est rendue au **SDIS de l'Aisne** pour un **exercice de gestion de crise inondation**. Les élus et leurs services des communes d'**Origny-Sainte-Benoite** et de **La Fère** ont été mis en situation de crise telle qu'elle était lors de la crue de janvier 2011 afin de tester l'efficacité de leur plan communal de sauvegarde (PCS). L'Entente était invitée en observateur afin de répondre par la suite aux attentes des pompiers et des élus en termes d'anticipation de la crue.



Explication des différentes composantes du sol par l'Entente le 4 décembre à Mondescourt (60).

### [ÉVÈNEMENT]

#### Balade découverte des sols & eau sur le Noyonnais

L'Entente a participé à la balade découverte des sols & eau organisée, le 4 décembre à Mondescourt (60), par le **Syndicat Mixte Oise-Moyenne** à l'occasion de la Journée mondiale des sols. Cet événement tout public fut l'occasion pour l'Entente d'expliquer ses missions, le fonctionnement des bassins versants notamment celui du Grand Ru et du sous-bassin versant du ru d'Héronval, et l'approche technique employée pour la gestion du ruissellement. Par ailleurs, il a été présenté le programme d'actions mené par l'Entente sur le bassin du Grand Ru (communes de Grandrû, Mondescourt et Appilly) qui vise à mettre en place des aménagements d'hydraulique douce pour réduire les coulées de boue et protéger les habitations. Le syndicat Mixte Oise-Moyenne a entre autres rappelé l'importance du rôle des zones humides et l'objectif du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) qui est en cours sur l'Oise moyenne.

## PAPI de la vallée de l'Oise



### Les fiches actions transmises aux services de l'État

Lancé en 2020, le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention de la vallée de l'Oise engagé avec l'État et les partenaires locaux prend fin. L'Entente s'engage désormais dans l'élaboration d'un PAPI complet. Ce programme permet de fédérer les acteurs des territoires et les partenaires pour mener des actions concrètes pour la prévention des inondations.

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise comprenait essentiellement les études préliminaires en vue d'élaborer un PAPI complet. Les actions engagées se poursuivent néanmoins durant la phase de transition nécessaire au montage du dossier du PAPI complet et de sa labellisation.

À l'issue du comité de pilotage qui s'est tenu le 26 avril 2024 en préfecture de Beauvais, les partenaires du programme ont été invités à transmettre leurs propositions d'actions à l'Entente. Elles portent sur les 7 axes du PAPI, à savoir l'amélioration de la connaissance (études hydrauliques, actions de sensibilisation...), la surveillance et la prévision des crues (appareils de mesures, points d'informations crues...), l'alerte et la gestion de crise (PICS, outil d'aide à la ges-

tion de crise, messages d'alerte...), la prise en compte du risque dans l'urbanisme (SCoT, PPRI...), la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (Inond'action, Resiscore...), la gestion et la réduction des écoulements (Longueil II, Appilly, zones d'expansion des crues, lutte contre le ruissellement...) et la gestion de protection hydraulique (études de danger et travaux de confortement des systèmes d'endiguement...).

Ces propositions d'actions ont été présentées, le 10 février, aux services de la DREAL Hauts-de-France et des DDT de l'Aisne, de l'Oise et du Val d'Oise pour échanger sur une première orientation de programme d'actions et de financements conformément aux modalités du cahier des charges du PAPI 3.

### TROPHEE IRIS, l'Entente Oise-Aisne et l'association Résiliances lauréates pour l'expérimentation RESISCORE !

Cette récompense a été attribuée à l'Entente Oise-Aisne et à l'association Résiliances le 11 décembre à Arras lors du 17<sup>e</sup> forum des risques majeurs organisé par IdealCo.

Le trophée récompense les meilleures initiatives nationales en matière de lutte contre les risques majeurs portées par les collectivités territoriales et leurs partenaires. Les deux structures ont été récompensées pour la mise en œuvre d'une action novatrice qui a pour objectif de sensibiliser les entreprises aux risques majeurs notamment au risque d'inondations, au travers du label RESISCORE de l'association Résiliances.

En effet, pour répondre aux enjeux économiques, l'Entente Oise-Aisne et l'association RESILIANCES, ont lancé, en partenariat, une expérimentation le 8 novembre 2023 qui a permis d'auditer 10 entreprises situées sur les territoires membres de l'Entente afin d'évaluer leur niveau de préparation face aux risques et de préconiser des mesures pour mieux se prémunir de ces risques, notamment l'inondation. Le succès de cette expérimentation a motivé l'Entente Oise Aisne et l'Association Résiliances à poursuivre ce partenariat pour la labellisation de 20 nouvelles entreprises en 2024.

Depuis octobre 2024, 7 audits ont été réalisés dans le cadre de la deuxième phase de labellisation : deux entreprises situées sur la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, deux entreprises situées sur l'Agglomération de la région de Compiègne,



Les équipes de l'Entente mobilisées aux côtés de l'association RÉSILIANCES et l'entreprise d'audits Examo, lors de la remise du trophée le 11 décembre à Arras (62).

une entreprise située sur la Communauté de communes du Haut Val d'Oise, une entreprise située sur la Communauté de communes du pays Rethélois, et une entreprise située sur la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte.

EN SAVOIR +  
sur l'expérimentation RESISCORE



## Sensibilisation au risque d'inondations

### Visite du barrage de Proisy

Le 18 mars, une trentaine d'élèves du collège de Guise, accompagnés de leurs professeurs, ont découvert l'ouvrage hydraulique de Proisy (02) qui permet de réguler les crues majeures de l'Oise.



Présentation d'une vidéo expliquant le fonctionnement et le rôle des barrages de régulation des crues dans la salle communale.



Visite de l'ouvrage hydraulique et explications sur son fonctionnement.



[VIDÉOS]

### Connaissez-vous les vidéos pédagogiques de l'Entente ?

L'Entente réalise des vidéos pédagogiques à destination du grand public (phénomène de crue, repère de crue, gestion du ruissellement, dispositif Inond'action, ...).

N'hésitez pas à les visualiser et à les relayer !

RETROUVEZ LES VIDÉOS DE L'ENTENTE



## inond'action

DISPOSITIF DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES INONDATIONS



© Image : Freepik

### [AIDE AUX TRAVAUX]

140 diagnostics ont été effectués depuis l'ouverture du dispositif en octobre 2021.

Nombre de diagnostics par département :

Aisne : 29 / Ardennes : 17 / Meuse : 4 / Oise : 54 / Val d'Oise : 36.

Des travaux ont été engagés dans 37 logements avec un financement de 124 000 € par l'Entente Oise-Aisne correspondant à 80 % des travaux réalisés. Trois diagnostics de résidence ont été réalisés en habitats collectifs à Saint-Ouen-l'Aumône (95).

Pour rappel, ce dispositif s'adresse à tous les habitants des intercommunalités membres de l'Entente et permet aux propriétaires de bénéficier de 80 % de subventions pour des travaux protégeant leurs logements contre les inondations.

L'Entente Oise-Aisne est à votre disposition pour organiser des réunions publiques dans votre commune durant lesquelles toutes les questions pourront être posées.

Entente Oise-Aisne : 03 44 38 83 83

entente@oise-aisne.fr

EN SAVOIR + sur le dispositif Inond'action



## Zoom expertise

### Bassin versant

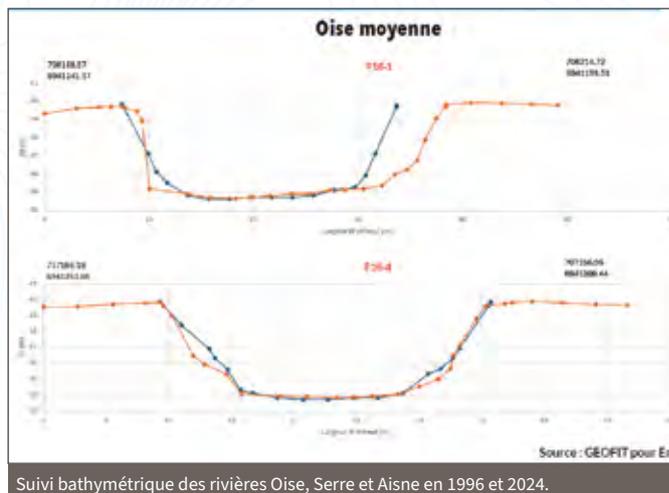
## Les cours d'eau se comblent-ils au fil des ans ?

L'Entente a souhaité vérifier cette hypothèse de comblement progressif des cours d'eau de l'Oise, de la Serre et de l'Aisne, en menant une campagne bathymétrique pour comparer les données relevées il y a 30 ans avec celles d'aujourd'hui.

Les cumuls de pluie importants tombés entre l'automne 2023 et le printemps 2024 ont occasionné de forts préjudices à l'activité agricole (retard pour la remise à l'herbe, semis tardifs, pourrissement etc.). Suite à une rencontre organisée en préfecture de l'Aisne le 23 mai 2024 avec la profession agricole pour échanger sur l'origine de la problématique, ses conséquences, sa rareté, et esquisser des pistes de solutions et d'améliorations, l'Entente a souhaité vérifier si les cours d'eau se comblent au fil du temps, de sorte que leur capacité d'écoulement est diminuée (moins de section à plein bord, débordement plus précoce). En effet, le ressenti général est que les crues sont de plus en plus fréquentes, surviennent pour des pluies de moins en moins intenses et durent plus longtemps.

C'est pourquoi, la société GEOFIT, mandatée par l'Entente, a procédé au levé d'une trentaine de profils répartis sur les trois rivières : Oise, Serre et Aisne. La campagne de bathymétrie a été ciblée sur des profils précis pour lesquels l'Entente dispose de profils anciens (1996 à 2000 suivant les secteurs). L'enjeu était de mesurer le profil bathymétrique précisément au même endroit que l'ancien profil pour pouvoir apprécier l'éventuel comblement et son ampleur.

Jusqu'aux années 1990, les syndicats de rivières curaient les cours d'eau et le plus souvent déposaient les matériaux sur les berges.



Suivi bathymétrique des rivières Oise, Serre et Aisne en 1996 et 2024.

Les différentes réglementations ont conduit à arrêter les curages. Le rapport d'analyse issu de cette campagne de bathymétrie commente les évolutions sur 30 ans et démontre que **l'arrêt des curages des grands cours d'eau n'a pas conduit à une diminution généralisée des capacités d'écoulement de plein bord de ces cours d'eau par un comblement des lits mineurs. Pis, la tendance est plutôt à une légère augmentation des débits de plein bord**, le tout sous hypothèse de pente et de rugosité constantes. Cette conclusion, qui va à l'encontre de l'intuition, ouvre le débat. Elle ne présage pas de situations particulières très spécifiques comme des comblements et des végétalisations d'arches de pont qui ont un effet très localisé.



CONSULTEZ LE RAPPORT DU SUIVI BATHYMETRIQUE DES RIVIERES OISE, SERRE, AISNE, 1996 - 2024

## Entretien des ouvrages : que fait l'Entente pour ses membres ?

L'Entente Oise-Aisne effectue la maintenance et l'entretien préventif de ses différents ouvrages hydrauliques de prévention des inondations et ouvrages de gestion du ruissellement, et veille à leur bon fonctionnement pour assurer leur pérennité.



Opération de maintenance technique sur le barrage de Montigny-sous-Marle (02) le 20 septembre 2024.

L'Entente gère **72 ouvrages de gestion du ruissellement** (bassins, gabions, haies...) et **46 ouvrages hydrauliques de prévention des inondations** (digues en remblais, merlons de terre ou murs ; vannes, bassins, barrages...), dont les **trois grands ouvrages de régulation** des crues de Proisy et de Montigny-sous-Marle (02) ainsi que le site d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie (60) conçus pour des crues majeures.

### Maintenance des équipements

Certains ouvrages sont composés de vannes hydrauliques, d'automates électromécaniques qui nécessitent une maintenance annuelle réalisée avant l'automne pour garantir leur bon fonctionnement durant les périodes propices aux crues. L'opération porte

## Zoom expertise

essentiellement sur le remplacement d'huile et de filtres, le contrôle électrique, le graissage des parties mécaniques, et le remplacement éventuel d'équipements.

### Surveillance des ouvrages



Travaux de confortement de la digue de Guise (02) début janvier.

Une surveillance est réalisée chaque mois pour les ouvrages hydrauliques, chaque semestre pour les systèmes d'endiguement, et quotidiennement en période de crue en lien avec les communes. Diverses **vérifications ou observations** (affaissement, fuites, trous d'animaux fouisseurs dans la digue...), sont recensées lors de ces visites, ainsi que des relevés de mesures (stations de mesures, échelles limnimétriques et piézomètres). Des travaux de réparation des désordres sont opérés afin de conforter les digues et d'assurer la sécurité escomptée.

Une maintenance est réalisée chaque année pour l'entretien du réseau de mesures (sondes de niveau et pluviomètres) par l'entreprise GTIE.



Entretien de la digue de la Nonette à Senlis (60) pour surveiller son bon état.

### Entretien et gestion de la végétation

L'**entretien courant des ouvrages** (digues et ouvrages de gestion du ruissellement) est réalisé au cours de l'année (fauchage, taille des haies, entretien des gabions et des noues...) afin de **surveiller leur bon état**. En effet, les équipes de l'Entente assurent des visites techniques afin de **recenser les éventuels désordres** et planifier les travaux de remise en état.

Les fauches mécaniques sont réalisées en moyenne deux fois par an (printemps et automne) et sont **coordonnées avec les visites d'inspection et/ou interventions**.

Les opérations portent essentiellement sur la fauche de la végétation, le retrait d'embâcles dans les fossés, l'élagage d'arbres et/ou la coupe d'arbres, selon l'état et la taille, présents sur la digue, la lutte contre les plantes exotiques envahissantes notamment au bassin Blanche de Castille (95) et sur les systèmes d'endiguement de la ZI Nord de Compiègne et de Lacroix-Saint-Ouen pour limiter leur expansion.



Utilisation de la technique d'éco-pâturage pour l'entretien du bassin Les Prés de Mesne à Viry-Nouveauil (02).

En juin 2024, l'Entente s'est engagée dans une démarche d'**éco-pâturage** sur un site propice à cette technique, le **bassin Les Prés de Mesne** à Viry-Nouveauil (02), et qui permet de **réduire le passage d'engins lourds sur les digues**.

En 2024, le coût de **l'entretien de la gestion des ouvrages** (prévention des inondations et gestion du ruissellement) s'est élevé à environ **290 000 € dont 150 000 € pour la végétation**.

### Réfection de chemins agricoles



Réfection d'un chemin agricole à Proisy (02) en octobre 2024.

L'Entente procède à la réfection ou la création de chemins d'accès en pied de digue pour les usages agricoles. En octobre 2024, l'Entente a remis en état le chemin agricole situé en amont du barrage de Proisy (02) et a créé un chemin d'accès en pied de digue du barrage de Montigny-sous-Marle (02) pour éviter le franchissement de la digue par les engins agricoles qui empruntaient le chemin créé lors de la construction de l'ouvrage et qui commençait à être endommagé par la récurrence des passages.

**Retrouvez toutes les actions dans les pages territoires.**

### Une équipe d'experts pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages



Équipe en charge de l'exploitation des ouvrages hydrauliques. De gauche à droite : Nadège Schneider, Henri Lamur, Joseph Descamps, François Paris et Yahia Aberkane.

## Les actions locales

Retrouvez toutes les actions locales menées par l'Entente Oise-Aisne présentées par unité hydrographique.



### Oise confluence

## Val d'Oise

### Des actions pour réduire les coulées de boue

L'Entente mène différentes études afin d'établir des programmes d'aménagements sur-mesure sur les territoires impactés par les coulées de boue et l'érosion des sols.

#### Jouy-le-Moutier



Emplacement envisagé pour mettre en place des aménagements de gestion du ruissellement.

Une rencontre a eu lieu le 26 novembre avec les services de la **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise** et l'exploitant agricole afin de présenter l'avancée de l'étude en cours sur le secteur du **Val de Glatigny**. La modélisation des axes de ruissellement réalisée par l'Entente a permis de proposer un aménagement (bassin en remblais et déblais) dimensionné au plus juste, adapté aux phénomènes de ruissellement et le moins impactant pour les usages agricoles. Il est également étudié la

possibilité de mettre en place des aménagements d'hydraulique douce dans l'espace boisé situé à proximité. Un marché à maîtrise d'œuvre sera lancé cette année pour la conception de ces aménagements.

Une **fauche de la végétation** a été réalisée au **bassin des Cochevis** (95) le 28 novembre. Puis un retrait d'arbustes a été effectué le 27 janvier pour contenir la colonisation d'arbres en fond de l'ouvrage afin de garantir sa capacité de stockage tout en conservant l'aspect paysager du site.

#### Neuville-sur-Oise

Les travaux vont être réalisés au cours du premier semestre 2025. Ils portent sur la **création d'une noue à redents** et d'un **bassin tampon**. Une convention avait été signée avec la commune qui est propriétaire des terrains d'emprise.

#### Parmain

À la suite de coulées de boue survenues en juin 2021, la ville de Parmain a sollicité l'Entente Oise-Aisne pour proposer des aménagements de lutte contre le ruissellement. Un **diagnostic est en cours de réalisation** et des échanges ont eu lieu avec l'exploitant agricole et les riverains pour recueillir leurs témoignages sur les événements passés. Une présentation du projet a été faite le 13 février en mairie et la **phase de concertation se poursuit**.

#### Nesles-la-Vallée

Plusieurs actions sont envisagées sur la commune pour **limiter le ruissellement**. Les premières conventions vont être proposées aux exploitants agricoles. Sur les autres secteurs, la concertation se poursuit. Une étude de maîtrise d'œuvre pour la conception d'un **bassin d'infiltration** va être lancée en 2025 à Verville, hameau de Nesles-la-Vallée.

## Oise confluence



### Ronquerolles

## Création d'aménagements pour réduire les coulées de boue

Des travaux d'aménagement d'hydraulique douce ont été réalisés fin mars sur le hameau de Renouval situé à Ronquerolles (95) pour protéger les habitations de la rue Raymond Marguet qui sont régulièrement impactées par des coulées de boue.



Création d'un chemin d'infiltration constitué de talus plantés et de noues, et d'un bassin d'infiltration à Ronquerolles le 25 mars



Un programme de gestion du ruissellement a été établi avec la commune qui a acquis un terrain propice à l'installation d'un aménagement, le long de la rue de Grandicourt. Une convention a ensuite été signée entre la commune, le propriétaire du terrain, et l'Entente, porteuse des travaux d'aménagement. Les travaux, réalisés par l'entreprise Forêts & Paysages mandatée par l'Entente, ont consisté en la création d'un **chemin**

**d'infiltration** constitué de **quatre talus plantés** avec **noues d'infiltration** fonctionnant en vases communicants, et d'un **bassin d'infiltration**. Ces aménagements permettront de recueillir les boues et tamponner le débit des eaux provenant des parcelles amont avant qu'elles n'arrivent sur les habitations. Les plantations seront mises en place cet automne. Le montant de l'opération est estimé à 24 000 € HT.

## [À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

### Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Mériel

La problématique relève à la fois du **ruissellement** et du **pluvial**, c'est pourquoi un diagnostic est en cours de réalisation pour comprendre la nature des phénomènes en complément de l'étude menée par le **SIAVOS** (Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Oise sud).

### Boissy l'Aillierie

Des désordres ont été constatés sur les berges du bief (canal) du moulin de Boissy l'Aillierie, qui est un bras de la Viosne, inondant une zone habitée de la commune. L'Entente a sollicité les services de la police de l'eau (DDT du Val d'Oise) pour apporter un **éclairage réglementaire sur les solutions à proposer** pour remédier à ces désordres. Une visite de terrain a eu lieu le 5 février en présence de la DDT, du Département, du Syndicat de la Viosne, du maire et de l'Entente. Les échanges ont porté sur des travaux temporaires réalisés et à venir par le Département et le Syndicat.

### Le Perchay

Sollicitée par la commune, l'Entente a rendu un **avis technique** sur le fonctionnement hydraulique d'un sous-bassin dans le cadre d'un projet d'aménagement sur le secteur.

### Thiers-sur-Thève

La commune qui a été impactée par la tempête Kirk du mois d'octobre, a sollicité l'Entente pour étudier les problématiques d'inondations. Après analyse, le **dispositif Inond'action** a été présenté en mairie, le 12 février, aux riverains concernés afin de réduire le risque d'inondations.

## [EN BREF]

### Bassin des Pâtis



Remplacement des flexibles au bassin des Pâtis (95).

L'Entente a procédé à diverses **opérations d'entretien et de maintenance** au bassin des Pâtis situé à Pontoise (95). Une coupe d'arbres (selon la taille et l'état) et l'élagage des arbustes en pied de digue ont été effectués, du 20 au 24 janvier, pour assurer l'accessibilité de l'ouvrage et son intégrité. Ensuite, du 20 au 21 mars, une **opération de remplacement des flexibles et de l'huile biodégradable des circuits hydrauliques** a été réalisée. L'opération, effectuée par l'entreprise Boma hydraulique, s'élève à 7 356 € HT.



150 kg de déchets retirés au bassin des Pâtis.

Comme chaque année, l'association *Les Ateliers et chantiers d'insertion de la Sauvegarde 95*, mandatée par l'Entente, a **retiré** environ **150 kg de débris** le 7 mars sur le site.



Remplissage du bassin des Pâtis le 11 octobre.

**Cet hiver, le bassin des Pâtis a été activé à plusieurs reprises**, dont 4 activations exceptionnelles du 9 au 10 octobre, du 18 au 20 octobre, du 25 au 28 janvier et du 29 janvier au 2 février. Cet ouvrage permet d'écrêter les crues de la Viosne en stockant provisoirement jusqu'à 38 000 m<sup>3</sup> d'eau, protégeant ainsi des habitations de Pontoise (95).

### Commissions hydrographiques Oise confluence et Nonette

Les deux commissions hydrographiques Oise confluence et Nonette se sont tenues le 12 mars à l'invitation de **Daniel Guedras**, président de la commission hydrographique Nonette et **Morgan Touboul**, président de la commission hydrographique Oise confluence, en mairie de Senlis et en présence de Pascale Loiseleur, maire de Senlis.

Cette réunion a permis d'échanger autour des aménagements réalisés depuis deux ans sur ces deux territoires et des actions engagées et à venir. Un point a été effectué sur le PAPI de la vallée de l'Oise, sur le déploiement du dispositif Inond'action, sur le projet de Longueil II et sur la gestion



Commissions hydrographiques à Senlis (60) le 12 mars.

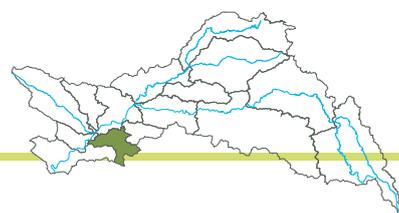
EN SAVOIR +  
Consultez  
les documents  
de présentation



des 9 ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement présents sur ces deux unités hydrographiques. Les aménagements de lutte contre le ruissellement réalisés ou en cours ont aussi été présentés. À cette occasion, le SIARE (Syndicat intégré d'assainissement et de rivière de la région d'Enghien-les-Bains), le SMBO (syndicat mixte du bassin de l'Oise) et le SISN

(syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette), compétents sur les différents territoires en matière de GEMA ont expliqué les projets en cours. Ces réunions, organisées par l'Entente tous les deux ans, permettent de coordonner les programmes d'actions et de présenter aux élus et aux services départementaux, régionaux et de l'État l'avancement des projets.

## Nonette



### Communauté de communes Senlis Sud Oise

## Intervention en commission Environnement

À l'invitation de **Guillaume Maréchal**, président de la Communauté de communes Senlis Sud Oise, **Jean-Michel Cornet**, directeur des services de l'Entente est intervenu en commission Environnement, le 21 janvier pour présenter les actions de l'Entente sur l'EPCI : surveillance et entretien de la digue de la Nonette à Senlis, dispositif Inond'action et système d'alerte SMS aux riverains en cas de débordement de la Nonette.



Présentation des missions de l'Entente par Jean-Michel Cornet, directeur des services.

### [EN BREF]

#### Système d'alerte SMS de la Nonette

L'Entente a développé plusieurs systèmes d'alerte SMS gratuits, sur les sous-bassins de la **Nonette** (60), la **Verse** (60), le **Ton** (02) et la **Vaux** (08), à destination de la population pour les prévenir d'une montée des eaux et d'un risque de débordement de cours d'eau afin qu'elle s'organise pour faire face au phénomène. En raison des fortes précipitations, un SMS a été envoyé aux personnes inscrites au dispositif d'alerte dans la nuit du 22 ou 23 janvier pour les prévenir d'un risque de débordement du cours d'eau de la Nonette.

## [À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

### Senlis



Fossé de la Fontaine Noé à Senlis (60).

Le **fossé de la Fontaine Noé** situé sur des parcelles privées en parallèle du cours d'eau le Saint-Urbain, en contrebas de Senlis, reçoit un exutoire des eaux pluviales. Les hautes eaux sur le territoire induisent des débordements persistants dans les fonds de propriété. Après expertise de l'Entente, cet automne, **trois points hauts ont été identifiés** sur ce fossé et des **conseils de**

**gestion ont été transmis à l'association des riverains**, volontaristes, qui procédera à l'arasement des points hauts, à l'entretien de la végétation et au suivi de la situation. En effet, les fossés ne relèvent pas de la compétence GEMAPI.

### Borest

Les pluies soutenues depuis plus d'un an ont conduit à des débordements de cours d'eau à Borest. À l'invitation de **Claude Dulamon**, sous-préfète de Senlis, l'Entente s'est rendue le 6 novembre en sous-préfecture, pour échanger avec les élus et les acteurs locaux sur les problématiques d'inondations identifiées pour quelques maisons situées le long de la Nonette. Après analyse, une opération de curage et de faucardage a eu lieu à l'initiative du **syndicat interdépartemental du SAGE de La Nonette** (SISN), tandis qu'une opération de reconquête du champ d'expansion de la crue peut être envisagée sous réserve d'accord, toujours sous sa maîtrise d'ouvrage.

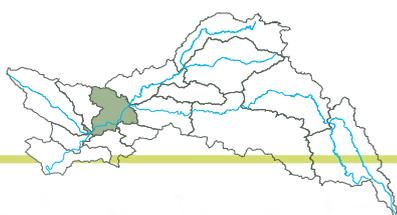
### Othis

L'Entente s'est rendue à Othis le 13 décembre pour rencontrer les élus et les services de la **Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France**, ainsi que les élus de la commune et les syndicats de rivières (SISN et SITRARIVE) pour faire le point à la suite des inondations des 9 et 10 octobre. Ensuite, une visite de terrain a été effectuée le 13 janvier avec les services techniques et les élus d'Othis pour identifier les problématiques. Un **diagnostic est en cours pour étudier les solutions possibles à mettre en place**.



Réunion le 4 mars au siège de la Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France (95).

Puis à l'initiative de **Pascal Doll**, président de la CARPF, une réunion a eu lieu le 4 mars avec les élus de la commune, les syndicats de rivières, et les services techniques de l'EPCI et de la commune, afin de présenter des solutions, qui nécessiteront des échanges avec les exploitants agricoles, pour réduire les inondations sur le hameau de Beaumarchais.



## Oise Aronde

### [EN BREF]

#### Agglomération de la région de Compiègne

L'Entente a mandaté le bureau d'études ISL, en mars 2025, pour mener la maîtrise d'œuvre des travaux de confortement du système d'endiguement de la **Zone industrielle Nord à Compiègne et Choisy-au-Bac** (60). L'objectif est d'assurer la remise en état des murets et des merlons sur un linéaire d'environ 2 km.

Une **opération d'entretien** a eu lieu, du 23 au 24 janvier, sur 100 m de la **digue de Jaux** (60), (entre la D1131 et la rue du Port Varenne). L'intervention a porté sur la coupe et le retrait de la végétation jusqu'au pied de digue pour assurer son accès lors des opérations de surveillance. Il s'agit de la première intervention depuis sa reprise en gestion par l'Entente. Deux fauches par an seront ensuite programmées. L'Entente poursuit son étude sur la possibilité de

**construire un muret en fond de jardin** pour protéger un ensemble de cinq maisons exposées à des hauteurs d'eau importantes en cas de crue de l'Oise. Pour ce faire, il sera nécessaire de trouver une zone compensatoire conformément à la réglementation. Des échanges entre l'Entente, la commune de Jaux et l'Agglomération de la région de Compiègne sont en cours pour identifier une parcelle qui réponde aux critères.

## Agglomération de la région de Compiègne / Pays d'Oise et d'Halatte Avancement de la réglementation autour des digues



Visite d'inspection de la DREAL Hauts-de-France sur la digue de Pontpoint (60).

La régularisation des systèmes d'endiguement se poursuit avec des **visites d'inspection** et des **avis techniques** formulés par les services de sécurité des ouvrages hydrauliques de la DREAL Hauts-de-France. Sont concernés les systèmes d'endiguement de la **ZAC Paris Oise à Longueil-Sainte-Marie** (60 - remblais en bord d'Oise et en ceinture autour des entrepôts de logistique), les **endiguements des quartiers à Verberie, à Pont-Sainte-Maxence et à Pontpoint** (60).

L'objectif fixé est la validation de ces dossiers de classement avant juin 2025 afin d'obtenir les arrêtés préfectoraux d'autorisation environnementale de ces ouvrages hydrauliques.

### [EN BREF]

#### Communauté d'agglomération Creil Sud Oise

Saisie en février 2019 par l'Agglomération Creil sud Oise, l'Entente a procédé à une étude de danger dans la perspective de classer la digue de Creil–Nogent qui protège 3 000 personnes et une activité économique afférente. L'examen du dispositif a démontré qu'il devait subir de nombreuses évolutions, notamment au regard de l'écoulement pluvial et des remontées de nappes. Fort de cette perspective de travaux substantiels, et au regard de l'incidence des bandes de précaution induites par le PPRi en cours de révision, l'agglomération a souhaité renoncer au système d'endiguement et a délibéré pour résilier son mandat le 27 mars 2025, soulignant notamment l'impact des barrages et casiers de l'Entente et leur perspective d'évolution bénéfique pour le territoire. L'Entente a informé les services de l'État de ce renoncement.

### Projet Longueil II

## Poursuite des études pour le projet d'agrandissement du site d'écêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie

L'Entente a réceptionné le rapport de l'**étude hydraulique** en septembre 2024, réalisée par le bureau d'études Ingetec, qui vise à **quantifier l'abaissement des niveaux d'eau de l'Oise en crue induit par le projet**. Pour rappel, celui-ci vise à augmenter les capacités de stockage de l'ouvrage. Un complément d'étude demandé par l'Entente est en cours de réalisation.

L'**inventaire faune/flore**, réalisé sur quatre saisons de 2023 à 2024, a montré la présence de nombreuses espèces dont des espèces protégées. La **réserve de l'Ois'eau**, située dans le casier de l'Évêché (Pont-Sainte-Maxence), offre un habitat favorable à la reproduction de la faune notamment des oiseaux, et le casier Les Gats (Verberie) représente un fort enjeu environnemental en raison de sa proximité avec la forêt de Compiègne. Pour faire suite à cet inventaire, une réunion a eu lieu le 5 novembre avec les bureaux d'études et l'Entente pour **évaluer les impacts du projet** (en phase travaux et exploitation) **sur les enjeux environnementaux**. En effet, celui-ci devra répondre à la **séquence « éviter, réduire, compenser »** du Code de l'environnement qui vise à limiter autant que possible les atteintes à la biodiversité. La **prochaine phase** de l'étude portera sur les **impacts du projet sur les autres enjeux** (activités humaines, tourisme, patrimoine, paysage, archéologie,...) et les mesures compensatoires pour les limiter.

Des **levés bathymétriques** vont être réalisés sur les différents plans d'eau au cours du printemps. L'objectif est d'**obtenir la profondeur**



Réserve de l'Ois'eau vue du ciel située dans le casier de l'Évêché à Pont-Sainte-Maxence (60).

**des étangs et d'une section de l'Oise pour définir le dimensionnement du futur ouvrage** (emprise des digues et des stations de pompage) et **analyser la stabilité des berges des étangs** en vue du remplissage et de la vidange des casiers.

Durant l'hiver 2024-2025, l'Entente a eu plusieurs échanges avec le service sécurité des ouvrages hydrauliques de la DREAL Hauts-de-France, la SNCF, l'ONF (Office National des Forêts) et le service de voirie départementale de l'Oise pour présenter les premières ébauches du projet et les éventuelles contraintes à prendre en compte. D'autres échanges seront organisés prochainement pour poursuivre la réflexion.

# Oise Aronde

## Pont-Sainte-Maxence

### Reserve de l'Ois'eau

#### Pêche de brochets pour la préservation de l'espèce



Capture de brochets à la réserve de l'Ois'eau (60).

Les 16 et 17 janvier, la **Fédération de pêche de l'Oise**, mandatée par l'Entente Oise-Aisne, a procédé à une capture de brochets dans la réserve de l'Ois'eau à Pont-Sainte-Maxence (60). Quatre mâles et deux femelles ont été transportés et relâchés dans la frayère artificielle à Verberie, propriété de l'Entente, un site propice à la reproduction de l'espèce.

À cet effet, la vanne a été fermée début novembre pour que le site se remplisse d'eau afin de favoriser l'éclosion des œufs de brochets. Courant mai, la vanne sera ouverte pour que les brochetons rejoignent la rivière Oise. À cette occasion, la Fédération de pêche de l'Oise et les services de l'Entente procéderont à un comptage et évalueront ainsi le succès de l'opération.

Cette pêche a lieu chaque année depuis 2014 et s'inscrit dans le **plan de gestion de la réserve de l'Ois'eau** de l'Entente. La réserve écologique est reconnue **Espace Naturel Sensible par le Département de l'Oise qui participe financièrement à sa gestion**. L'Entente Oise-Aisne mène une gestion active pour le maintien et le développement de la biodiversité.

Un entretien de la frayère (fauchage des roseaux et coupe des arbustes) a été réalisé au mois d'octobre.

#### Entretien de la réserve de l'Ois'eau

Dans le cadre du plan de gestion en cours, un entretien a eu lieu fin octobre/début novembre pour débroussailler, tailler les arbres et entretenir les observatoires.

Une fauche a également été effectuée sur la prairie humide, en fin d'année 2024, afin de maintenir le milieu ouvert.



Prairie humide de la réserve de l'Ois'eau (60).

#### Régulation des sangliers

Pour faire suite à la sollicitation de la Fédération de chasse de l'Oise, l'Entente a donné son accord pour faire intervenir un lieutenant de louveterie afin d'organiser des battues administratives sur le secteur de Pontpoint/Pont-Sainte-Maxence pour réguler les populations. Uniquement deux sangliers ont été vus et abattus début mars.

## [EN BREF]

### Participation de l'Entente à des groupes de travail

Le 18 décembre, l'Entente, en tant qu'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) et acteur de la lutte contre les inondations, a participé au lancement de la phase 2 du **projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur le bassin versant de l'Aronde** porté par le **Syndicat mixte Oise Aronde (SMOA)**.

Le PTGE est une co-maîtrise d'ouvrage du SMOA et de la Chambre d'agriculture qui vise la mise en place d'un plan de gestion de l'eau.

Le 7 février, le **groupe Inondation de l'Agglomération de la région de Compiègne** (60) a invité l'Entente à présenter ses missions sur le territoire. Ce groupe composé d'élus locaux a échangé sur les actions de l'EPTB à savoir le portage du PAPI de la vallée de l'Oise ; la surveillance, l'entretien et les travaux de confortement éventuels des 14 km de digues ; le dispositif Inond'action et l'audit Resiscore de l'association RESILIANCES proposé aux entreprises.



Réunion de travail du Groupe Inondation de l'Agglomération de la région de Compiègne (60) le 7 février.

## Oise moyenne



### Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère Le remplissage du bassin Les Prés de Mesne en question

Avec les pluies abondantes de cet hiver, le bassin Les Prés de Mesne situé à Viry-Noureuil (02), **s'est rempli à cinq reprises** (du 9 au 15 octobre, du 2 au 13 janvier, du 22 janvier au 3 février, du 10 au 14 février, et enfin du 25 février au 03 mars).

Compte tenu des remplissages successifs du bassin, un retour d'expérience a eu lieu le 5 février 2025 au siège de la Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La

Fère, en présence des services de l'agglomération, de la ville de Chauny, de VEOLIA, de Voies navigables de France (VNF) et de l'Entente afin de **définir les actions à mener pour optimiser le fonctionnement du bassin**.

Pour rappel, le bassin, conçu par le SIVOM de Chauny-Tergnier et géré par l'Entente Oise-Aisne depuis 2020, permet **l'écroulement des crues de la Rive**. Le remplissage du bassin débute lorsque les eaux de la Rive atteignent la cote du radier d'entrée du bassin. Il peut stocker 100 000 m<sup>3</sup> d'eau. L'ouvrage permet ainsi d'éviter des dommages aux habitations de la commune de Chauny (02). Lorsque le niveau du trop-plein est atteint, les eaux excédentaires surversent en direction du fossé d'Embloi, prévu à cet effet, vers le canal latéral à l'Oise pour assurer la sécurité de l'ouvrage.



Remplissage du bassin Les Prés de Mesne situé à Viry-Noureuil (02) le 13 janvier.

### [ EN BREF ]

#### Sage Oise moyenne

Une présentation de l'état des lieux du territoire Oise moyenne a eu lieu à Chauny (02) le 27 janvier dans le cadre de l'élaboration du SAGE porté par le **Syndicat mixte Oise moyenne (SMOM)**. La prochaine étape consistera à établir le diagnostic pour hiérarchiser les enjeux.

#### Territoire pilote Chaunois / Pays de la Serre

L'Entente a participé au COTech du territoire pilote contre les inondations qui s'est tenu le 5 mars au siège de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (02) en présence de **Carole Ribeiro**, Présidente de la Communauté de communes du Pays de la Serre, des élus locaux, et des services des EPCI. Cette réunion avait pour objectif de préparer le prochain COPIL du territoire pilote qui aura lieu en juin.

## Avancement de la réglementation autour des digues

### Digue de Marizelle



Mise en fonctionnement d'une pompe de refoulement à Bichancourt par les services techniques de la commune en lien avec l'équipe ouvrages de l'Entente.

Cet ouvrage, transféré et mis à disposition de l'Entente par Voies Navigables de France (VNF) par voie de convention (décembre 2019 et avenant en janvier 2024), permet de protéger environ 500 per-

sonnes à Bichancourt (02) en cas de crue majeure de l'Oise. Une visite d'inspection a été effectuée le 14 octobre avec les services de la DREAL Hauts-de-France et un rapport d'inspection a été réceptionné le 19 décembre, sollicitant un complément d'étude.

**Les crues de janvier 2025, ont été l'occasion de prendre en main la surveillance de la digue et la coordination avec la commune sur la mise en place d'une pompe de refoulement des eaux pluviales.**

### Digue du canal de Chauny

Le remblai surmonté d'un rideau de palplanches situé en rive gauche du canal de Saint-Quentin depuis l'écluse de Sénicourt jusqu'à celle de Chauny (02)

constitue un système d'endiguement sur un linéaire d'environ 1 800 m et protège plus de 3 000 habitants de Chauny. Une visite d'inspection a été réalisée conjointement avec les services de la DREAL Hauts-de-France, VNF et l'Entente, le 16 décembre, afin de vérifier la sécurité et la fonctionnalité des ouvrages. Un rapport d'inspection a été réceptionné en janvier 2025 sollicitant des compléments d'étude.

### Bassin Les Prés de Mesne

Le 30 septembre 2024, une visite technique d'inspection a été menée par les services de la DREAL Hauts-de-France dans l'optique d'un classement selon la nouvelle réglementation en vigueur (nouvel arrêté préfectoral prévu avant fin juin 2025).

## [PRÉVENTION DES INONDATION]

### Poursuite des études pour protéger les habitants d'Appilly

La création d'une seconde brèche dans le canal pour une meilleure évacuation des eaux de crue du quartier de Saint-Hubert est à l'étude. Un rapport réalisé par le bureau d'études Hydratec, mandaté par l'Entente, a été remis. Les échanges sont en cours avec Voies navigables de France pour valider ce projet.

Le projet global de protection d'Appilly comprend également la **construction d'un muret en périphérie de l'usine Framinex** pour bloquer les eaux provenant d'Abbécourt et qui rejoignent celles du Grand Ru. Il s'agit désormais d'identifier une zone de compensation hydraulique et de concerter le projet avec les propriétaires riverains et les élus.



### PAPI Verse

## Poursuite du chantier des barrages de la Verse

**Les travaux des deux ouvrages hydrauliques à Beugies-sous-Bois et à Berlancourt (60) se poursuivent. Ils visent à limiter les inondations de la Verse pour des crues fréquentes (1 risque sur 10 de se produire chaque année) à majeures (1 risque sur 100 de se produire chaque année). Le chantier est arrêté (phase de tassement des matériaux) depuis fin octobre 2024 et reprendra en juin 2025 (saison favorable au terrassement).**



À **Berlancourt** (60), le premier remblai en terre qui servait à tasser le sol a été retiré en plusieurs phases comme prévu afin que la digue définitive puisse être installée dans les conditions nécessaires à sa stabilité. La phase de consolidation des sols est en cours. La vanne de régulation et les maçonneries en béton pour l'ouvrage de régulation des crues ont été mises en place en août 2024.



Vue aérienne de l'ouvrage en construction à Berlancourt (60) le 28 mars.

Un pont de franchissement sera installé cet été pour assurer l'accès aux parcelles agricoles. Le cours d'eau sera remis dans son lit d'avant travaux et passera par la vanne de régulation dès l'automne prochain. Une fois la phase de consolidation terminée cet été, les remblais en terre qui servaient à tasser le sol seront complètement

retirés, puis la digue définitive sera construite avec le déversoir de sécurité. Des rotations de camions seront nécessaires pour l'apport ou l'évacuation de la terre. Ensuite, d'autres aménagements seront réalisés (sondes de niveau d'eau, plantations d'arbustes...).

À **Beugies-sous-Bois** (60), un pont de franchissement sera installé cet été pour assurer l'accès aux parcelles agricoles en amont de l'ouvrage, et la vanne de régulation et les maçonneries seront mises en place. Tout comme à Berlancourt, les remblais en terre qui servent à tasser le sol seront complètement retirés. Puis la digue définitive sera construite. Des rotations de camions seront nécessaires pour l'apport et l'évacuation de la terre. Les talus seront végétalisés et les clôtures et équipements électriques seront installés.

**La fin de chantier des deux ouvrages est prévue pour cet automne.**



Une lettre d'information a été distribuée début janvier aux habitants des deux communes et mise à disposition en mairie de Guiscard.

## [LIMITER LES COULÉES DE BOUE]

## Pays Noyonnais

## Lancement de l'étude de faisabilité pour réduire le risque d'inondations à Genvry



Réunion de lancement le 4 février à Genvry (60).

Le 4 février, l'équipe de l'Entente Oise-Aisne et le bureau d'études Ingetec ont présenté en mairie de Genvry (60) le déroulé de l'étude de faisabilité en vue d'améliorer les écoulements au niveau du ru du Bois d'Harmoye. Ce rendez-vous a permis d'expliquer les événements passés et d'identifier les axes d'écoulement avec les élus locaux, les services de la DDT de l'Oise et l'Agence de l'eau Seine-Normandie présents.

La problématique d'inondations sur ce secteur est multiple. Elle relève à la fois de phénomène de débordement de cours d'eau, de coulées de boue et de saturation du réseau pluvial. La commune a subi

de fortes inondations notamment en 2007 et 2021, impactant des habitations et une entreprise.

Une première phase de diagnostic du bassin versant sera menée au cours du printemps. Les techniciens du bureau d'études mandaté par l'Entente recueilleront les témoignages des habitants. La seconde phase de l'étude portera sur la recherche de solutions et pourra être l'occasion d'apporter des conseils à la mairie pour la gestion des eaux pluviales. Plusieurs scénarios seront présentés à l'automne 2025 aux élus et aux propriétaires des parcelles.

## [EN BREF]

## Noyon

Le remembrement des parcelles agricoles (AFAFE - aménagement foncier agricole, forestier et environnemental) mené par le Département de l'Oise est en cours. L'Entente est associée aux différents échanges afin de prendre en compte la gestion des ruissellements.

Le remembrement est la restructuration du parcellaire en vue des travaux induits par la construction du canal Seine-Nord-Europe et la déviation de la commune de Noyon.

Les échanges se poursuivent également avec les différents intervenants du secteur pour la recherche de solutions afin de réduire les coulées de boue dans le quartier de Tarleffesse.

## Grandrû et Mondescourt

Les conventions sont en cours de signature avec les exploitants agricoles et les propriétaires. La concertation se poursuit sur certains secteurs pour mettre en place des aménagements de lutte contre le ruissellement. Les conventions intégreront le dossier de demande de DIG (déclaration d'intérêt général) qui sera ensuite déposé auprès des services de l'État.



## Guiscard/Buchoire

## Un programme d'actions complémentaires pour limiter les inondations

Pour réduire les coulées de boue sur le hameau de **Buchoire** (Guiscard), qui a été fortement impacté par les coulées de boue du 26 mai 2024 à la suite d'un orage violent, les solutions sont multiples et relèvent à la fois de la gestion des milieux aquatiques, de la gestion du ruissellement et de la prévention des inondations.

Plusieurs actions ont été menées cet automne sur le secteur, tels que le curage de la mare de Buchoire, et le retrait d'embâcles sur le ru du Brûle. Du 7 au 12 mars, des travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage sélectif et de retrait d'embâcles ont été entrepris sur la Verse de Beaugies (1 100 m) et sur le ru du Brûle



Régénération de l'axe d'écoulement du ru du Brûle à la confluence avec la Verse de Beaugies à Buchoire (60) le 26 mars.

à Buchoire (500 m). Les travaux ont également porté sur la réorientation de l'axe d'écoulement du ru du Brûle avec la Verse de Beaugies à la confluence qui était auparavant à angle droit afin de favoriser les

écoulements. L'opération a été réalisée par l'entreprise CDES, et le coût de l'opération est estimé à 35 000 € HT.

La buse qui passe sous la route (à l'exutoire de la mare, rue du Brûle) étant effondrée, celle-ci va être remplacée dès que les niveaux d'eau le permettront (cet été).

Un curage et un reprofilage de la noue qui alimente le bassin dit du Trannois a été effectué sur près de 400 mètres en octobre. Ces aménagements, repris en gestion par l'Entente, permettent de limiter les ruissellements sur le centre-ville de Guiscard.

### [GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES]

## Entretien et restauration des cours d'eau sur le territoire du pays Noyonnais



### Bassin de la Verse Entretien du cours d'eau

Plusieurs opérations d'entretien, menées par l'Entente Oise-Aisne, ont eu lieu cet automne/hiver sur la Verse. Le 3 octobre, des **travaux d'élagage, de retrait de la végétation et d'embâcles** sur 130 m le long du cours d'eau à **Sempigny (60)** ont été réalisés, en régie, **conjointement avec les services techniques de la commune** afin de favoriser les écoulements avant la saison hivernale.

Les 23 et 24 octobre, une **coupe des herbiers aquatiques** a été réalisée en **aval de Noyon (60)** sur 1,2 km en partie centrale du cours d'eau depuis le pont de la déviation de la commune (D1032) jusqu'à l'entrée de Sempigny. L'opération permet de favoriser

le bon écoulement de l'eau et de limiter le risque d'inondation en cas de fortes précipitations. Elle fait suite à la fauche qui avait été réalisée cet été en amont du Phi 2000 à Noyon. Le coût de l'opération s'élève à 8 600 € HT.

Du 9 décembre à 12 mars, des **travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage sélectif et de retrait d'embâcles** ont été entrepris sur 3,5 km de la Verse, de l'amont de la commune de **Noyon** (du chemin Blanc), en passant par la zone urbaine, jusqu'à l'aval, au pont de la RD1032. L'opération a été réalisée par l'entreprise Mascitti, et le coût de l'intervention s'élève à 39 200 € HT.



Abattage sélectif d'arbres sur la Verse à Noyon (60) le 23 janvier.



Retrait des débris le 12 février à Sempigny (60).

### Intervention d'urgence au niveau de l'aqueduc de Sempigny

Le 12 février, l'Entente a retiré les **détritus accessibles accumulés sur la Verse à l'entrée de l'ouvrage** qui permet au cours d'eau de passer sous le canal latéral à l'Oise avant de rejoindre la rivière Oise. Lors des crues, les débris, les bois morts, ..., restent bloqués. Voies navigables de France (VNF), gestionnaire du canal, a pour responsabilité de procéder à l'enlèvement des flottants bloqués par l'ouvrage. Mais après échanges entre VNF et l'Entente, il a été convenu que l'Entente était mobilisable plus rapidement pour intervenir avant la décrue et éviter ainsi que les déchets polluants (plastiques) ne rejoignent l'Oise.

### Présentation de l'avant-projet de la restauration de la Verse

Le jeudi 28 novembre, l'équipe GEMA de l'Entente Oise-Aisne et le bureau d'études Ingetec ont présenté, à Genvry (60), l'avant-projet de la restauration de la Verse en présence des élus locaux, des riverains et de la Fédération de pêche de l'Oise.

**Trois scénarios ont été exposés** sur lesquels les propriétaires et les élus sont invités à se prononcer. Le scénario retenu sera ensuite développé et à nouveau présenté avant d'effectuer les dossiers réglementaires d'autorisation. Une présentation a été également faite par l'Entente lors du conseil municipal de Beaurains-lès-Noyon (60) le 13 décembre.

Le projet porte sur des **travaux de restauration écologique du cours d'eau** sur le secteur de **Beaurains-lès-Noyon** par remise du cours d'eau dans son ancien lit et reméandrage de celui-ci sur 1,1 km pour rejoindre la partie du cours d'eau déjà reméandré ainsi que la restauration d'une zone humide actuellement occupée



Présentation de l'avant-projet en présence des élus, des riverains et de la Fédération de pêche de l'Oise à Genvry (60).

par une peupleraie. Les objectifs sont multiples : améliorer les écoulements, le bon état et le bon fonctionnement écologique du cours d'eau, préserver et développer la biodiversité et limiter les inondations dans les zones habitées en favorisant l'écrêtement temporaire des crues dans le marais. Le projet s'inscrit dans le cadre du **CTEC** (Contrat de territoire "eau & climat").



## Bassin du Grand Ru

### Entretien des buses empruntées par le Grand Ru



Hydrocurage de la buse à Appilly (60) le 14 novembre.



Buse débouchée par l'Entente à Appilly (60) le 16 décembre.

L'Entente mène des opérations de nettoyage et de vérification de certaines buses empruntées par les cours d'eau. Ainsi, le 14 novembre et le 23 janvier, un **hydrocurage** a été effectué par une entreprise spécialisée sur certaines buses empruntées par le Grand Ru à **Appilly**, **Mondescourt** et **Grandrû** (60) afin de retirer les dépôts sédimentaires. Une eau à très haute pression a été envoyée dans les buses pour décoller les éléments colmatés aux parois des buses. Le coût de l'opération s'élève à 1 350 € HT.

Le 16 décembre, l'Entente a procédé, en régie, au **débouchage d'une buse en amont d'Appilly**.

Enfin, une **opération d'inspection des parties busées dans Mondescourt** a été effectuée fin février avec un **petit bateau drone**. Ce type d'intervention permet de vérifier l'état structurel des ouvrages et de relever les réseaux éventuels présents en travers de la section. Une autre opération est prévue au printemps sur la partie enterrée de la Verse dans Noyon (Phi2000). Le coût de l'opération s'élève à 18 800 € HT.

## Entretien de la ripisylve le long du Grand Ru et du ru à Ressons

Du 25 au 12 mars, une opération d'**entretien de la ripisylve et retrait d'embâcles** a été entreprise sur 2 km le long du cours d'eau le Grand Ru, entre les communes de **Grandrû** et **Mondescourt** (60) (1.5 km), ainsi que le long du ru à **Ressons**, entre **Salency** et le **passage sous la RD1032** (500 m). L'entreprise CDES, mandatée par l'Entente, a procédé à l'abattage sélectif de la végétation rivulaire, le retrait d'embâcles et de branchages dans les cours d'eau.

Cette action permet à la fois de retrouver un équilibre des strates végétales (différents âges), d'améliorer l'état hydromorphologique des cours d'eau. Elle favorise l'écoulement des eaux et limite les fréquents débordements sur le territoire de ces communes qui ont déjà subi des dommages sur les bâtis lors de fortes précipitations. Le coût de l'opération s'élève à 38 000 € HT.



Nettoyage du Grand Ru à Mondescourt (60) le 28 février.



Ru à Ressons situé à Salency (60) après l'opération d'entretien le 5 mars.

### Le saviez-vous ?

Les bois issus de ces coupes sont valorisés en plaquettes de chauffage industriel utilisées ensuite, en partie, par les entreprises du secteur.

## [EN BREF]

### PPRE Bassin du Grand Ru

L'élaboration du plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) qui concerne le **Grand Ru** et le **ru de Bellefontaine** se poursuit. Les diagnostics de terrain sont effectués, la cartographie des cours d'eau et des désordres issus du diagnostic sont en cours de finalisation ainsi que la sectorisation du programme d'entretien. Des études vont être menées à la suite de l'identification des zones potentielles favorables à des projets de restauration. Ces projets feront l'objet de présentations aux élus et aux riverains.



## Oise amont

### Communauté de communes des Trois rivières

## Un dispositif d'alerte SMS pour les débordements du Ton

L'Entente Oise-Aisne a présenté aux élus, le 10 octobre à Buire, le nouveau système d'alerte SMS qu'elle a développé en cas de crue du Ton.

Les maires des communes de **Logny-lès-Aubenton, Aubenton, Leuze, Martigny, Bucilly, Eparcy, La Hérie et Origny-en-Thiérasche** (02), directement impactées, étaient présents pour découvrir ce nouvel outil mis à disposition des riverains. Le système d'alerte permet, par le biais de SMS et de messages vocaux préenregistrés, de prévenir les personnes inscrites au dispositif, d'une montée des eaux et d'un risque de débordement de cours d'eau afin qu'elles puissent s'organiser pour faire face au phénomène. Le système se base sur les données de pluies (Radar) fournies par Météo France. L'inscription au système d'alerte est gratuite. Un SMS a été envoyé à la trentaine de personnes inscrites au dispositif d'alerte le 8 janvier pour prévenir d'un risque de débordement du cours d'eau.



Réunion à Buire (02) le 10 octobre.

L'Entente a déjà développé ce dispositif sur d'autres sous bassins, celui de la **Verse** (60), de la **Nonette** (60) et celui de **La Vaux** (08). Les services de l'Entente se tiennent à disposition des collectivités membres pour étudier la faisabilité d'un tel dispositif sur d'autres petits bassins versants.

### Proisy



## Réfection d'un chemin d'accès en pied de digue du barrage



Réfection du chemin agricole le 7 octobre.

**600 mètres.** Le coût de l'opération s'élève à 5 800 € HT. Pour rappel, le barrage de Proisy permet de réguler les crues majeures de l'Oise.

En octobre, l'Entente Oise-Aisne a mené des travaux de réfection sur le chemin situé en amont du barrage de Proisy (02), en rive droite de l'Oise. Celui-ci, propriété de l'Entente, créé lors de la construction de l'ouvrage, permet aux exploitants agricoles de contourner la digue pour accéder à leurs pâtures. Après 15 ans d'usage, il était devenu difficilement praticable en raison des déformations. Les travaux, réalisés par l'entreprise De Barba, ont consisté à **reprofilier la surface et à apporter une couche de rechargement en cailloux sur**

### [EN BREF]

#### Étude de faisabilité sur le secteur amont

En février, l'Entente a mandaté le bureau d'études Hydratec pour réaliser une étude de faisabilité sur le secteur amont du bassin versant de l'Oise. L'objectif sera d'établir un programme de travaux pour protéger les habitants d'Hirson, d'Anor et de Saint-Michel (02) des crues en complément des aménagements déjà effectués. Des levés topographiques et bathymétriques ont été réalisés en 2023 et 2024. Ils serviront à la création d'un modèle hydraulique qui est la première étape de l'étude.

#### Suivi du plan de gestion des mesures compensatoires des seuils sur le secteur d'Hirson

Un entretien avec exportation des produits de fauche a été effectué sur la zone de compensation du Pré-Patou à Saint-Michel (02), au mois de novembre conformément au plan de gestion des mesures compensatoires des seuils d'Hirson (02). Le bureau Ingetec, mandaté par l'Entente, a réalisé, fin octobre, une étude hydromorphologique du Gland en zone urbaine d'Hirson (profils en long et en travers sur la base de profils déjà réalisés en 2015 et 2020, relevés de vitesse et état des lieux du cours d'eau et des berges). Fin février, l'analyse de l'évolution du cours d'eau avant et après les travaux de dérasement des seuils a permis de démontrer que les érosions de berges identifiées dans la zone des travaux ont été corrigées et sont désormais résorbées, même si des zones d'érosions subsistent encore au niveau de l'ancien Seuil Pasteur.

#### Nouvelle sonde de mesures à Aubenton

L'Entente a fait installer une sonde à Aubenton pour mesurer les niveaux d'eau du Ton. Les données sont disponibles sur le site Internet de l'Entente à la rubrique "Réseaux de mesures".

## Guise



## Travaux de confortement de la digue

L'Entente a procédé à des travaux d'urgence afin de sécuriser la berge et une partie du merlon du système d'endiguement face à un risque d'érosion et de venue d'eau.

À la suite du signalement par le SIABOA (syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont) et la ville de Guise (02) d'une cavité formée par des fousseurs dans un merlon de terre sur la berge de l'Oise, les services de l'Entente accompagnés de ceux de la ville ont procédé à une inspection, fin août 2024, pour constater le désordre.

L'entreprise Langlois, mandatée par l'Entente, est intervenue du 6 au 8 janvier 2025. L'opération a porté sur le **retrait de la végétation** pour effectuer un nettoyage de la zone, la recherche de l'étendue de la galerie et le **comblement du trou** avec de la terre argileuse compactée pour **renforcer la digue afin d'assurer sa stabilité**. Un **reprofilage du système d'endiguement** a également été réalisé sur 20 mètres et un grillage anti-fousseur a été posé le long de la zone réparée. En fin de chantier, une remise en état de la parcelle privée (berge en fond de jardin) a été opérée en accord avec



Travaux de confortement de la digue de Guise (02) le 8 janvier.

le propriétaire avec lequel l'Entente avait signé une convention. Le coût des travaux, financé par l'Entente, s'élève à 15 000 € HT.

Pour rappel, le système d'endiguement protège la ville de Guise en cas de crue majeure de l'Oise.

## [EN BREF]

## Lancement de l'enquête publique à Bucilly et Martigny

Un **programme de 22 aménagements** est présenté sur ce secteur pour réduire le **ruissellement**. Ce programme porte sur la mise en place d'une noue, de bandes enherbées, de haies, de talus et l'agrandissement d'un fossé existant. La demande de DIG (Déclaration d'intérêt général) a été

déposée auprès de la DDT en septembre 2024. Le projet est soumis à enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral du 11 février 2025. Ainsi, les habitants de Bucilly, Martigny et Saint-Michel (02) ont été invités à donner leur avis du 7 au 25 avril.

## Aubenton

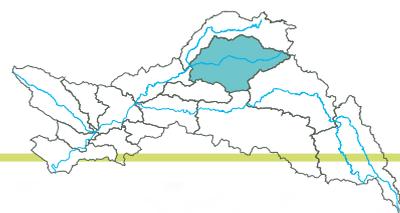
Le 18 novembre, l'Entente a rencontré les élus et les habitants impactés par les coulées de boue des hameaux de La

Malabreuvée et du Bas Val la Caure (02). Le diagnostic est en cours de réalisation pour proposer des solutions adéquates. À Aubenton, une visite a également été réalisée pour identifier les problématiques de débordement du cours d'eau Le Ton.

## Saint-Michel

Une rencontre a eu lieu le 4 février avec les élus et le riverain concernés par des coulées de boue sur le hameau de Blissly (02).

## Serre



## Montigny-sous-Marle

## Création d'un chemin d'accès en pied de digue du barrage

Le barrage de Montigny-sous-Marle (02) dispose d'un chemin agricole de franchissement de la digue. Cependant, l'évolution des besoins et la circulation régulière des engins agricoles endommagent la crête de la digue et risquent à terme d'être préjudiciables pour sa structure.

C'est pourquoi, l'Entente Oise-Aisne a décidé de créer un **chemin agricole en pied de digue amont sur une parcelle dont elle est propriétaire**. En effet, lors de l'aménagement de l'ouvrage en 2019, l'Entente a



Travaux de création du chemin agricole le 14 octobre.

fait l'acquisition de parcelles nécessaires à la mise en place du chantier. Aujourd'hui, celles-ci ne sont plus utiles à l'ouvrage. Une

rétrocession aux exploitants agricoles est également prévue. Les travaux, réalisés du 7 octobre au 14 novembre 2024, par l'entreprise De Barba, ont permis la création d'un chemin de 200 mètres facilitant la circulation des engins agricoles tout en préservant la digue. De plus, le chemin en crête de digue a fait l'objet d'une réfection afin de réparer les légères déformations dues aux passages des engins agricoles. Le coût de l'opération s'élève à 36 500 € HT.

## Serre

### Bassin de la Serre

## Élaboration du périmètre du SAGE

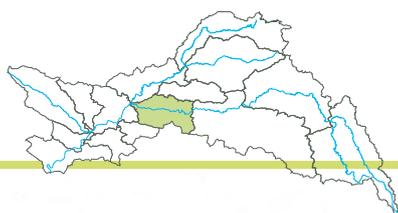
Après plusieurs rencontres organisées en 2024 pour présenter les enjeux de l'émergence et la réalisation du SAGE, la définition du périmètre et le diagnostic sont en cours d'élaboration.

Une proposition de périmètre a été transmise aux services de l'État en octobre 2024, qui se sont chargés ensuite d'envoyer, en décembre dernier, un courrier aux communes et aux intercommunalités concernées pour qu'elles rendent un avis sous un délai de quatre mois. Durant cette période et afin de mieux dialoguer autour de ce périmètre à venir, la DDT de l'Aisne a proposé que l'Entente ou les services de l'État rencontrent les EPCI afin d'effectuer une présentation détaillée. Des rencontres ont ainsi été organisées le 19 décembre par la DDT de l'Aisne pour la **Communauté de communes du pays de la Serre** ; le 8 janvier par l'Entente pour la **Communauté de communes Thiérache du Centre** ; le 13 mars par la DDT des Ardennes et l'Entente pour la **Communauté de communes des Crêtes Préardennaises** et la **Communauté de communes Ardennes Thiérache**.

Le périmètre potentiel du SAGE a également été présenté, le 5 mars à Courbevoie (92), en **commission de labellisation territoriale**, organisée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui a rendu un avis favorable. **Les élus de l'Entente**, consultés lors du comité syndical du 18 février, **ont aussi rendu un avis favorable à ce périmètre**. Une fois que la consultation sera clôturée, un arrêté préfectoral (ou inter-préfectoral) de délimitation du périmètre sera signé.

**Le pré-diagnostic est en cours de rédaction.** Il est alimenté à la fois par les documents d'informations existants et par les rencontres avec l'ensemble des acteurs du territoire. Une demande d'informations est réalisée auprès des différents acteurs pour obtenir des données sur les phénomènes de ruissellement, les points de captage d'eau, les zones humides, l'assainissement, l'état chimique des cours d'eau...

**Le diagnostic détaillé sera établi après mise en place de la Commission Locale de l'Eau (CLE)**, qui est l'organe de concertation et de décision du SAGE, composé d'élus locaux, de l'État, d'établissements publics et d'usagers dont les chambres consulaires.



## Aisne aval

### Communauté de communes des Lisières de l'Oise

## Des actions pour réduire les coulées de boue

L'Entente mène différentes études afin d'établir des programmes d'aménagements sur-mesure sur les territoires impactés par les coulées de boue et l'érosion des sols.

### Attichy

La commune qui est régulièrement impactée par des coulées de boue va bénéficier d'une **quarantaine d'aménagements pour limiter le ruissellement** sur le **sous-bassin versant du ru de Milleville**. Le programme de travaux est divisé en deux phases. La première regroupe l'ensemble des travaux prioritaires pour lesquels les exploitants ont donné leur accord. La demande de DIG (Déclaration d'intérêt général) est en cours de finalisation.



Coulées de boue à Attichy (60) en 2018.

### Brèche de Marcy : opération d'urgence



Mise en place d'un batardeau le 30 octobre.

La brèche de Marcy (02) a été transférée par le syndicat de la Serre aval à l'Entente en juin 2022. Dès sa prise en main, la vétusté de l'ensemble des dispositifs a été constatée. Le vérin usagé et l'automate hors service ont conduit l'Entente à mandater une entreprise pour réaliser sa réparation. La révision de la centrale et du réseau hydraulique a été réalisée début septembre 2024. Toutefois, les niveaux d'eau élevés depuis plus d'un an, n'ont pas permis au prestataire d'intervenir dans des conditions adéquates. Le 20 septembre, le vérin a lâché entraînant un assec du Vilpion. La coordination d'entreprises locales a permis de bloquer le clapet dans des conditions très difficiles. Après plusieurs semaines d'intervention, un batardeau conforme et sécurisé a été installé afin de maintenir un niveau stable durant l'hiver et d'éviter des assècs du Vilpion.

## Noyonvals



Bassin de Noyonvals (60) entretenu par l'Entente.

Une restauration et un retrait de la végétation ligneuse ont été effectués, fin mars, sur les **trois bassins d'infiltration de Noyonvals** (60) repris en gestion en avril 2023 par l'Entente. Ces aménagements permettent de réduire les ruissellements provenant du plateau d'Attichy/Bitry (60). L'opération s'élève à 9 000 € HT.

## Chelles

L'Entente a **repris en gestion des aménagements de lutte contre les coulées de boue** (Monceau Le Fond et Le Cessier, La Grand'Mère et Hauts de Reuvre - 60) réalisés par la commune avant le transfert de la compétence. Ces aménagements appartenant à l'Association Foncière de Chelles, une convention de mise à disposition a été signée en février par les parties prenantes.

## Saint-Crépin aux-Bois

Une rencontre a eu lieu le 19 mars pour **échanger avec les élus sur la problématique du ruissellement** sur ce secteur en vue d'identifier les zones potentielles à risques.

## [EN BREF]

### Réunion de présentation du dispositif Inond'action à Pierrefonds, Chelles et Hautefontaine



Réunion à Pierrefonds (60) le 25 novembre.

Le 25 novembre, les équipes de l'Entente ont présenté, à la cinquantaine de riverains présents, le dispositif Inond'action ainsi que l'état d'avancement des projets de lutte contre les coulées de boue qui impactent les communes.

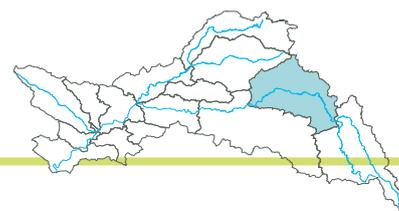
### Digue d'Attichy

En avril 2024, un complément d'étude dossier du classement du système d'endiguement a été sollicité par les services instructeurs (DREAL Hauts-de-France) qui ont ensuite effectué une visite d'inspection le 23 janvier avec les services de l'Entente et de la **Communauté de communes des Lisières de l'Oise**.

## Stockage temporaire de matériaux à Vic-sur-Aisne

Pour ses futurs projets de lutte contre les inondations, l'Entente a besoin de matériaux adéquats. C'est pourquoi, conformément à la convention signée avec la Société du Canal Seine-Nord Europe, des matériaux pourront être entreposés temporairement sur les bassins de l'ancienne sucrerie de Vic-sur-Aisne (02) propriétés de l'EPTB. Le site, non exploité depuis plusieurs années, a été colonisé par la végétation et la faune, abritant quelques espèces protégées à enjeux modérés. Afin d'évaluer de façon précise l'impact du projet sur ces espèces, des études environnementales détaillées sont en cours, en étroite collaboration avec les services de l'État.

# Aisne moyenne



## Rethel

### Des travaux sur la digue en projet



Échange avec les élus et les services de l'Entente sur la digue des Cavaliers à Rethel (08) le 15 janvier.

Le 15 janvier, les équipes de l'Entente Oise-Aisne se sont rendues à Rethel (08) afin d'informer les élus du territoire de futurs travaux de remise en état de la **digue des Cavaliers**. Un arrêté (autorisation environnementale) de classement de l'ouvrage a été pris par la Préfecture des Ardennes le 18 juin 2024 régularisant la digue pour son rôle de protection et préconisant des travaux.

À ce stade, les travaux envisagés consistent

à mettre en place une **tranchée filtrante pour éviter les risques d'érosion de la digue**. Le coût de l'opération est estimé à 300 000 € HT subventionné à hauteur de 80 % par l'État en tant qu'ancienne digue domaniale.

## [EN BREF]

### Digue de Vrized

L'arrêté préfectoral de classement du système d'endiguement de Vrized (Vouziers - 08) a été réceptionné le 13 novembre 2024.

### Bassin de la Vaux

Un SMS d'alerte a été envoyé à la dizaine de personnes inscrites au dispositif d'alerte le 10 octobre pour prévenir d'un risque de débordement du cours d'eau de la Vaux (08).



## Aisne Vesle Suipe



### Aizelles

## Poursuite des travaux d'aménagement du ru de Fayau à Aizelles

L'Entente mène des travaux pour redonner de l'espace au cours d'eau et limiter le risque de débordement dans la commune d'Aizelles (02) qui a déjà subi des inondations et des coulées de boue par le passé.



Travaux d'élargissement du ru de Fayau le 29 octobre.



Installation des passerelles d'accès aux habitations le 4 février.

Le chantier concerne la rue du Moulin où les travaux ont débuté fin septembre par le **dévoisement des canalisations d'eau potable**, suivi début octobre de la **pose des éléments préfabriqués retenant la berge**. L'**ancienne buse enterrée** qui permet au cours d'eau de traverser la route a été **remplacée** par un **dalot** (70 cm de haut par 150 cm) **doublant ainsi la capacité d'écoulement**.

L'Entente porte les **travaux d'élargissement du lit mineur sur 220 mètres et le remplacement des sept passerelles d'accès aux habitations** qui ont été réalisés de janvier à février. Un **lit d'étiage** a également

été aménagé permettant l'amélioration de la qualité du milieu aquatique. Des **plantations d'hélophytes** (plantes d'eau) et des bandes végétalisées ont été mises en place au cours du printemps et une **réfection de la voirie** sera effectuée cet été, clôturant ainsi le chantier global.

Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, portés par la commune et le Département étaient nécessaires sur ce secteur, c'est pourquoi les équipes de l'Entente et les entreprises de réseaux se sont coordonnées pour optimiser les dépenses publiques et limiter les désagréments pour les riverains.

L'opération s'inscrit dans un **programme d'actions** débuté en 2011 sur le bassin versant du ru de Fayau à la suite d'épisodes pluvieux ayant entraîné des dommages aux biens et aux habitations. Le coût s'élève à 720 000 € HT (études et travaux de l'élargissement du ru). Une demande de financement a été déposée auprès du FEDER régional Hauts-de-France (20 % des travaux). Les travaux sont réalisés par le groupement d'entreprise Sethy/Eurovia sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études Ingetec.

### [EN BREF]

#### Digue de Condé-sur-Suipe

Après avoir fait réaliser un diagnostic approfondi (visite technique, investigations et étude de sol), le bureau d'études, mandaté par l'Entente, a conclu que la **digue de Condé-sur-Suipe (02) n'était pas en mesure d'assurer une protection totale contre les inondations des rivières Aisne et Suipe**. D'une part la zone protégée est inondée par la remontée de la nappe constatée lors de la crue de février 2024 ; et d'autre part les eaux peuvent contourner la digue. L'Entente propose d'**étudier la mise en place d'une buse avec un clapet anti-retour pour faciliter le ressuyage des eaux** dans le secteur de la digue des Champs.



## Bassin de l'Aire

### Les 7 sous-bassins de l'Aire à l'étude

L'étude de gestion du ruissellement menée par l'Entente et la Chambre d'agriculture de la Meuse associées à la Chambre régionale Grand Est se poursuit. La deuxième phase qui est en cours d'élaboration consiste à modéliser le fonctionnement hydraulique du territoire pour analyser les écoulements et définir les objectifs auxquels les aménagements devront répondre.



Ruissellement à Avocourt (55) le 24 mai 2024.

De septembre à décembre, les **6 permanences** qui se sont tenues dans les communes concernées ont permis de **rencontrer 27 exploitants agricoles** et de leur remettre un **diagnostic érosion personnalisé**. Ces rendez-vous ont aussi été l'occasion d'échanger sur les résultats de l'étude de sol qui mèneront, à terme, à un programme d'actions afin de limiter les coulées de boue sur les communes de **Clermont-en-Argonne** (Auzéville, Jubécourt, Parois et Vraincourt), **Brabant-en-Argonne**, **Avocourt** et **Les Souhesmes-Rampont** (55). La surface totale étudiée représente plus de 1 000 hectares. L'étude globale sur les sous-bassins s'élève à 100 000 € HT, portée par l'Entente Oise-Aisne, et subventionnée par la Région Grand Est à hauteur de 20 % et l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 60 %.

### Opération d'entretien à Rarécourt

Entre février et début mars, l'Entente Oise-Aisne a procédé à la **taille des 9 haies implantées à Rarécourt** (55) pour **assurer leur efficacité afin de réduire les coulées de boue** qui impactent la commune.

Huit de ces aménagements ont été mis en place il y a deux ans par l'Entente, auxquels s'est ajoutée une haie réalisée en 2018 par la Chambre d'agriculture de la Meuse, reprise en gestion par l'établissement en février 2025.

L'entreprise Les Chantiers du Barrois, mandatée par l'Entente, a utilisé la méthode du plessage pour les sept haies qui ont connu un beau développement. Cette technique consiste à inciser les troncs à la base et à les incliner pour favoriser la repousse de nouvelles branches basses au plus près du sol. Les deux autres haies, étant plus petites,



Un panneau informe de l'utilisation de la technique du plessage des haies à Rarécourt.

ont bénéficié d'un recépage sur-mesure (taille pour favoriser les rejets). Cette opération d'entretien permettra de densifier les haies et de les rendre plus vigoureuses afin d'être plus efficaces à terme pour réduire le ruissellement.

**Trois panneaux pédagogiques** ont été installés devant les aménagements pour expliquer la méthode du plessage.

### Entretien de la digue de Récicourt



Coupe sélective d'arbres sur la digue le 25 mars.

L'Entente Oise-Aisne, gestionnaire de la digue de Récicourt (55), a mandaté l'entreprise Arbo'Grimp pour procéder, début mars, à **l'abattage et l'élagage d'arbres situés en pied de digue**. En effet, **les arbres, pour certains malades, menaçaient la stabilité de l'ouvrage** qui est composé d'un merlon de terre sur 70 mètres. Un desouchage et une remise en état de la digue seront réalisés cet été. L'ensemble de l'opération est estimé à 11 000 € HT.

### [À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

Au cours de l'année 2024, plusieurs communes ont été touchées par des coulées de boue à la suite des fortes précipitations et des cumuls de pluie. L'Entente répond aux nombreuses demandes des communes en fonction des problématiques, et rencontre les élus et les exploitants agricoles pour échanger sur les solutions possibles, par exemple à **Aubréville**, **Avocourt**, **Lignièrès-sur-Aire**, **Les Souhesmes-Rampont** (55). Des visites de terrain ont été effectuées et les différents diagnostics sont en cours de réalisation.

À **Lavoye** (55), à la suite du diagnostic réalisé en 2019, un remboursement agricole des parcelles concernées a suspendu l'avancée du dossier jusqu'à la fin de l'année 2024. La concertation agricole a pu reprendre, début 2025, pour échanger sur un programme d'actions.

Un diagnostic de terrain a débuté en janvier 2025 à **Rembercourt-Sommainsne** et **Vaubecourt** (55) dans le cadre du **CTEC** (Contrat de territoire "eau & climat").

## La collectivité

[PAROLES D'ÉLU]

### Entretien avec Philippe Ducat

Maire de Chivres-en-Laonnois et délégué titulaire à l'Entente pour la Communauté de communes de la Champagne Picarde (02).



« Je pense qu'il est nécessaire, non seulement sur le bassin de la Serre mais également ailleurs de mettre en place ces schémas de gestion et d'aménagement des eaux qui définissent un cadre et des perspectives. »

#### En tant que délégué à l'Entente pour la Communauté de communes de la Champagne Picarde, que pensez-vous de la mise en place d'un SAGE sur le bassin de la Serre ?

L'eau, on le sait tous, est l'un des enjeux majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Qualité, quantité, zones humides, utilisation agricole, assainissement, tous ces paramètres doivent être mis en coordination afin de préserver cette ressource, essentielle à la vie sur terre. Les SAGE ont pour objectif de proposer différentes orientations et actions en fonction des attentes des acteurs et au regard de leurs contraintes respectives. Je pense donc qu'il est nécessaire, non seulement sur le bassin de la Serre mais également ailleurs de mettre en place ces schémas de gestion et d'aménagement des eaux qui définissent un cadre et des perspectives.

#### En quoi ce SAGE est-il positif pour votre intercommunalité ?

Une intercommunalité a besoin d'avoir une stratégie globale et fédérer les élus autour d'une vision commune. Cela est valable pour toutes les compétences dont elle a la charge. L'eau n'y fait pas exception mais à la différence des autres compétences, l'eau ne connaît pas de frontière administrative. La frontière est celle du bassin versant. Pour notre intercommunalité qui comprend 46 communes, seules 21 d'entre elles sont concernées dont 7 en limite de crête. La stratégie déployée en matière de gestion de l'eau pourra donc différer selon le bassin versant mais restera logique et adaptée pour une efficacité accrue auprès de nos administrés.

#### Avez-vous des réticences dans cette mise en place ?

La nouveauté fait souvent peur. Personnellement, je n'ai pas de réticence particulière car je pense que ce schéma sert l'intérêt général. Je redoute cependant que certains aient des craintes car un cadre sera défini. Il faudra s'adapter et composer mais j'ai foi en l'avenir et en la volonté de chacun d'y parvenir.

## Retour sur les points marquants des Comités syndicaux

Les élus se sont réunis le 29 octobre, le 18 février et le 25 mars à Laon à l'invitation de Gérard Seimbille, président de l'Entente Oise-Aisne. Retrouvez ci-dessous les sujets approuvés par l'assemblée.

### Session du 29 octobre

> Approbation du **programme de lutte contre le ruissellement à Ronquerolles (95)** et versement d'une **subvention** pour la réalisation d'un **aménagement de gestion des eaux de ruissellement à Cormeilles-en-Vexin (95)**.

> Approbation des **conventions** type entre l'Entente et la profession agricole permettant de mettre en place des **aménagements temporaires de gestion des ruissellements** (type ballots de paille). En effet, les aménagements pérennes peuvent prendre plusieurs années à émerger et ces



Comité syndical du 29 octobre à l'Hôtel du Département à Laon (02).

# La collectivité

aménagements temporaires permettent de répondre plus rapidement aux besoins.

- > Approbation de l'**actualisation du plan de financement des travaux des ouvrages de régulation de Beaugies et Berlancourt** (60, PAPI Verse).
- > Approbation de la **convention** de prestation relative au **recensement des embâcles sur l'Oise domaniale non navigable**, prestation effectuée par l'Entente à la demande de la DDT de l'Oise à la suite de difficultés d'écoulement évoquées par la profession agricole. Sur proposition du président Gérard Seimbille, une motion demandant à l'État de mettre en place un programme ambitieux de gestion proactive des embâcles et une gestion préventive de la ripisylve sur les rivières Oise et Aisne domaniales non navigables a également été approuvée à l'unanimité.
- > Approbation de la décision modificative n°1 des budgets principaux et annexes.
- > **Présentation de la plateforme d'anticipation des crues Castor Futé** développée par l'Entente qui a été mise à disposition des collectivités membres et des SDIS. Cette plateforme pourra aussi être utilisée par les collectivités non membres qui en font la demande moyennant finance.
- > **Élections de quatre nouveaux délégués au Bureau de l'Entente** : Rachid Temal, délégué pour la Région Île-de-France ; Pascale Gaillot, déléguée pour la Région Grand Est ; Olivier Anty, délégué pour la Communauté de communes du Haut Val d'Oise ; et Chantal Henriet, déléguée pour la Communauté de communes des Crêtes préardennaises.

L'Entente Oise-Aisne, en tant qu'EPTB compétent sur le bassin a été saisie par le Préfet coordonnateur de bassin afin de rendre un **avis concernant la révision du schéma directeur de la Prévision des crues du bassin Seine Normandie** (SDPC). Elle a rendu un avis favorable sous réserve de l'intégration de remarques notamment concernant l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60), et l'ajout des systèmes d'avertissement locaux à la population pour les débordements du Ton et de la Vaux développés par l'Entente.

## Session du 18 février

**Présentation du débat d'orientation budgétaire :**

- > Programme d'**actions GEMA sur la Communauté de communes du pays Noyonnais** (60).

> **Mise à niveau de certains systèmes d'endiguement.**

- > **Programme d'entretien** des 46 ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement, et des aménagements de lutte contre le ruissellement.
- > Poursuite des **travaux d'ouverture du ru de Fayaux à Aizelles** (02) et de l'**aménagement des ouvrages de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt** (60), travaux effectués dans le cadre du PAPI Verse.
- > Études environnementales de **Longueil II** (60).
- > Déploiement du **dispositif Inond'action** pour les habitants des territoires membres.
- > Poursuite des études de **maîtrise d'œuvre de protection pour la commune d'Appilly** (60).
- > **Étude de faisabilité** du programme de lutte contre les inondations sur **Oise amont**,
- > **Installation de nouvelles sondes de mesures.**
- > **Programmes ruissellement** dans différentes communes de la **Meuse**, du **Val d'Oise**, de l'**Oise** et de l'**Aisne**.
- > **Approbation du périmètre du SAGE du bassin de la Serre**. Ce périmètre a ensuite été présenté et approuvé au comité de bassin par la Commission de labellisation territoriale en mars.
- > Approbation de la **reprise en gestion des aménagements de ruissellement** de la commune de **Chelles** (60) et de **Rarécourt** (55).

## Session du 25 mars

**Adoption du budget primitif 2025 :**

- > **Reconduction des cotisations** qui n'ont pas augmenté par rapport à 2024 pour la Prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques et **baisse de 7 % pour la cotisation ruissellement**. En effet, au regard de l'avancement des projets souvent longs à émerger et dans l'intérêt de ses membres, l'Entente, a souhaité, en toute transparence, appliquer une baisse puisque les cotisations générées les années précédentes permettent actuellement de conduire les futurs projets.
- > Approbation de l'**entretien des 46 ouvrages et systèmes d'endiguement** qui représentent **543 000 €**.
- > Approbation du **programme d'actions GEMA** pour un montant de **481 000 €** (entretien et études).
- > **Poursuite de l'expérimentation RESIS-CORE**, pour **32 000 €**, permet aux entreprises d'évaluer leur niveau de préparation

au risque d'inondations grâce à un audit réalisé en partenariat avec l'association RESILIANCES.

- > Approbation de **4,25 M€** d'autorisations de programmes dont les **travaux d'Aizelles** (02), les études de **Longueil II** (60), les **ouvrages de la Verse** (60), le **dispositif Inond'action** et les **études pour la réhabilitation des systèmes d'endiguement**.
- > Approbation de **667 000 €** de crédits pour les **programmes de lutte contre le ruissellement** dans le **Val d'Oise**, la **Meuse**, la **Communauté de communes des Lisières de l'Oise**, la **Communauté de communes du pays Noyonnais** et la **Communauté de communes des Trois rivières**.

**Pierre-Yves Biet**, Directeur Partenariats Territoires de la **Société du Canal Seine-Nord Europe** est venu présenter l'**état d'avancement du projet du Canal Seine-Nord Europe** et notamment la construction du déversoir de Montmacq (60) en cours qui, en cas de crue de l'Oise, permettra à l'eau de la rivière de se déverser dans le canal et de réduire ainsi le risque d'inondation sur le territoire.

EN SAVOIR +  
Consultez  
les délibérations  
adoptées



AGENDA  
Comité syndical

**17 juin 2025**  
**à 9h30**

Salle des fêtes  
8 rue du Château d'eau  
02697 SAMOUSSY



[ÉTUDES  
DE L'ENTENTE]

L'Entente Oise-Aisne publie les études réalisées au titre de ses actions de programmes. Retrouvez-les dans la rubrique « Documentation » du site Internet de l'Entente sur **oise-aisne.net**



## La collectivité

# Bienvenue à l'Entente Oise-Aisne



### Henri Lamur

a rejoint l'équipe le 2 décembre en tant qu'**ingénieur des ouvrages hydrauliques et des systèmes d'endiguement**. Il intègre la direction des ouvrages et de l'exploitation. Son arrivée permet de renforcer l'équipe en apportant son appui et sa forte expérience afin d'**assurer le bon fonctionnement et le bon état des ouvrages** par la conduite des travaux de sécurisation, et par l'**organisation des opérations de gestion et d'anticipation des crues en collaboration avec les collectivités membres**.



DÉCOUVREZ SON PARCOURS ET SES MISSIONS

### Clélia Dague

a intégré l'équipe le 9 décembre en tant qu'**animatrice du PAPI de la vallée de l'Oise**. Elle rejoint la direction de l'appui aux territoires, à la suite de la mutation interne de François Paris qui occupe, depuis septembre 2024, le poste de directeur des ouvrages et de l'exploitation. Le PAPI d'intention étant achevé, Clélia a pour mission d'**animer et d'élaborer le PAPI complet** (phase opérationnelle de travaux) sur l'ensemble des thématiques du risque.



DÉCOUVREZ SON PARCOURS ET SES MISSIONS



### Céline Dautremont

a intégré l'équipe de l'Entente le 1<sup>er</sup> avril en remplacement de Delphine Casanova en tant qu'**assistante de direction polyvalente, gestionnaire ressources humaines et support**. Elle a pour mission d'assurer le secrétariat, l'accueil, la gestion des assemblées, le suivi des ressources humaines, et diverses fonctions administratives.



Établissement public territorial de bassin

11 cours Guynemer / 60200 COMPIÈGNE

Tél : 03 44 38 83 83 / [entente@oise-aisne.fr](mailto:entente@oise-aisne.fr)

Directeur de la publication :  
Gérard Seimbille

Directeur de la rédaction :  
Jean-Michel Cornet

Rédaction :  
Véronique Poix / Laurène Deslaurier

Conception graphique :  
Service communication de l'Entente Oise-Aisne

Crédits photos :  
Entente Oise-Aisne  
sauf mention contraire

Photo de couverture  
Vue aérienne de Condren (02) le 13 janvier 2025  
© Entente Oise-Aisne

ISSN 3074-511X

SUIVEZ L'ACTUALITÉ  
DE L'ENTENTE  
[oise-aisne.net](http://oise-aisne.net)



REJOIGNEZ-NOUS  
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

